



INSTITUT SAINTE-MARIE
Rue de l'Église 7
6210 RÈVES

Tél. : 071 / 84.99.20
Email école: info@ismreves.net
<http://www.ismreves.be>

Rèves, le 18 septembre 2020

Chers parents,

Comme toutes les écoles, nous faisons face à des mesures d'écartement liées au covid-19.

Voici la procédure à suivre en accord avec le PSE(Promotion santé à l'école) – ONE – AVIQ :

- L'élève confirmé positif au test covid est isolé à la maison et peut revenir à l'école après 7 jours en fonction de la date du certificat médical.

Un tracing est mis en place par le PSE.

- Les élèves considérés comme «contacts à haut risque» rencontrent le médecin traitant pour réaliser un frottis.

Si celui-ci est négatif, une quarantaine de 14 jours après le dernier contact avec le cas confirmé doit être respectée.

Remarque, un deuxième test peut être réalisé (5 jours d'intervalle entre les 2 tests). Si celui-ci est négatif, la quarantaine peut être levée (au plus tôt 10 jours après exposition) en fonction de la date de fin du certificat médical.

- L'élève qui a été en contact d'un cas positif dans le ménage est soumis à une quarantaine comme ci-dessus mais il n'y a pas de répercussion sur les élèves de la classe.

Soyez assurés que nous veillons à gérer pour le bien de notre collectivité.

I.AGNEESSENS

Directrice

S. Santarone

Directeur Adjoint